

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

La semaine a été marquée par la victoire historique du PSG, sacré champion de France après son succès en finale de la Coupe nationale. Si la joie a été immense pour les supporters, les célébrations ont malheureusement été ternies par d'importants débordements à Paris.

Des violences urbaines ont éclaté dans plusieurs quartiers de la capitale, notamment autour des Champs-Élysées, avec des vitrines brisées, des véhicules incendiés et des forces de l'ordre prises pour cible. Près de 90 interpellations ont eu lieu. Le parquet de Paris a confirmé que plusieurs comparutions immédiates auraient lieu dès lundi. Ces événements relancent une fois de plus la question de la gestion de l'ordre public et de l'impunité en milieu urbain, dans un climat où la violence semble de plus en plus banalisée.

Sur le plan politique, l'Assemblée nationale a adopté ce mercredi 5 juin une résolution symbolique demandant l'abrogation de la réforme des retraites votée en 2023. Portée par les groupes de gauche, cette résolution a été soutenue par 226 députés. Bien qu'elle n'ait pas de portée législative directe, elle traduit un malaise persistant face à une réforme toujours perçue comme injuste par une large partie de l'opinion. Elle révèle aussi l'absence de majorité solide sur les questions sociales et pourrait raviver les tensions au sein de la majorité présidentielle à l'approche de futurs débats budgétaires.

Enfin, une bonne nouvelle est tombée cette semaine : le géant du X Pornhub a annoncé l'arrêt de la diffusion de ses contenus pornographiques en France dans un délai de 24 heures, comme plusieurs autres plateformes similaires. Cette décision fait suite à un différend avec l'Arcom (ex-CSA) concernant les obligations de vérification d'âge imposées par la loi. Elle intervient dans un contexte de pression juridique et politique croissante, plusieurs associations et élus réclamant depuis des mois un encadrement strict de l'accès des mineurs aux contenus pour adultes. C'est une victoire importante pour les défenseurs de la protection de l'enfance et un signal fort en faveur d'un Internet plus responsable.

Enfin, la semaine a été marquée sur le plan partisan par l'élection de Bruno Retailleau à la présidence du parti Les Républicains. Il l'a emporté largement avec 74,31 % des voix face à Laurent Wauquiez (25,69 %), marquant un tournant pour la droite parlementaire. Dès sa victoire confirmée, Retailleau a constitué sa nouvelle équipe : François-Xavier Bellamy devient vice-président, et Othman Nasrou, directeur de campagne de la campagne interne, est nommé secrétaire général. Malgré les appels à l'unité, les soutiens de Wauquiez n'ont pas été intégrés à la direction. Cette nouvelle configuration traduit une volonté claire de redéfinir la ligne du parti autour d'un conservatisme assumé, en préparation des prochaines échéances nationales.

RAPPORT D'INFORMATION SUR LA PAUVRETÉ INFANTILE

Le 28 mai 2025, la Délégation aux Droits de l'Enfant de l'Assemblée nationale a mis en ligne un rapport d'information très attendu sur la pauvreté infantile. Rédigé par les députées Caroline Parmentier (RN, Pas-de-Calais) et Béatrice Piron (Horizons, Yvelines), ce rapport dresse un constat préoccupant sur l'évolution de la précarité des enfants en France. Les rapporteuses soulignent que la solidarité familiale, traditionnellement perçue comme un rempart, s'effrite progressivement, notamment en raison de la fragilisation des liens au sein des couples et entre générations. Le phénomène des mères isolées, souvent sans emploi, sans réseau d'aide ni mode de garde, apparaît comme un facteur aggravant. Les statistiques sont éloquentes : 41 % des enfants issus de familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, un chiffre qui atteint 46% lorsqu'ils sont élevés par leur mère seule.

Le rapport insiste également sur l'inégalité d'accès aux modes de garde. Alors que 68% des enfants des familles les plus aisées bénéficient d'une solution de garde formelle, ce taux chute à seulement 9% pour les familles les plus pauvres. Ce déséquilibre crée un cercle vicieux de précarité, freinant l'accès à l'emploi des parents et l'éveil des enfants. En s'appuyant sur de nombreuses auditions – HCFEA, CNAF, UNAF, Croix-Rouge, Défenseur des droits – le rapport formule 43 recommandations pour améliorer la situation. Parmi les plus structurantes : l'ouverture des allocations familiales dès le premier enfant, la revalorisation des prestations pour compenser l'inflation, la déconjugalisation de certaines aides comme l'ASF, ou encore la création d'un guichet numérique centralisant tous les dispositifs à destination des familles. Un accent particulier est mis sur la petite enfance et le rôle renforcé des services de PMI. Cette publication marque une étape importante dans la prise de conscience des pouvoirs publics face à la vulnérabilité croissante des enfants et des familles fragiles.

LANCLEMENT DE LA CONVENTION CITOYENNE SUR LES TEMPS DE L'ENFANT

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a officiellement lancé, le 28 mai 2025, le tirage au sort pour constituer sa nouvelle Convention citoyenne consacrée aux temps de l'enfant. Cette initiative, annoncée par le président de la République Emmanuel Macron début mai, vise à interroger globalement l'organisation des rythmes de vie des enfants et des adolescents, bien au-delà du seul calendrier scolaire. La Convention réunira 130 citoyens tirés au sort, représentatifs de la société française, pour mener des travaux entre juin et novembre 2025. Leur mission: proposer des pistes concrètes pour articuler au mieux temps scolaire, périscolaire et familial dans un contexte marqué par l'évolution des pratiques pédagogiques, l'usage du numérique et la diversité des territoires.

»»

Le CESE précise que l'approche devra être globale, intégrant les enjeux éducatifs, sociaux, territoriaux, sanitaires et numériques. La participation des acteurs de terrain – enseignants, élus, parents, professionnels de santé, monde associatif – sera centrale. Une innovation majeure réside dans la création parallèle d'un panel de 20 jeunes de 12 à 17 ans, dont la parole sera prise en compte dans les débats. Un comité de gouvernance, présidé par Kenza Occansey, veillera au bon déroulement des travaux. Cette convention pourrait déboucher sur des recommandations ambitieuses en matière de rythmes scolaires, de conciliation vie familiale et vie professionnelle, et d'égalité des chances.

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ SEXUELLE (2-8 JUIN 2025)

Le ministère de la Santé et Santé publique France ont lancé, à partir du 2 juin, la quatrième édition de la Semaine nationale de la santé sexuelle. Cette campagne vise à promouvoir une approche globale, inclusive et respectueuse de la santé sexuelle, en levant les tabous et en renforçant l'information sur des sujets essentiels tels que la contraception, les infections sexuellement transmissibles (IST), le consentement et les troubles de la sexualité. Le mot d'ordre de cette semaine est clair : parler de tout, pour la santé de toutes et tous.

Dans le prolongement de la politique engagée depuis plusieurs années, de nombreux dispositifs sont mis en avant : prise en charge à 100% de la contraception pour les moins de 26 ans, délivrance gratuite de préservatifs en pharmacie, dépistages sans ordonnance et sans avance de frais, consultations longues de santé sexuelle. Les actions se déploient partout en France, en lien avec les agences régionales de santé (ARS), les collectivités et les associations. Le Gouvernement entend ainsi affirmer son engagement en faveur d'une santé sexuelle qui dépasse le champ médical pour toucher aux droits, à l'égalité et à la dignité de chacun.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Accompagnement des parents d'enfants gravement malades

Le député Julien Gokel (PS, Nord) a attiré l'attention du Gouvernement sur les difficultés rencontrées par les parents

contraints d'interrompre leur activité professionnelle pour s'occuper d'un enfant gravement malade, accidenté ou handicapé. Il dénonce les rigidités du dispositif de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), limitée à 310 jours sur une période de trois ans, renouvelable seulement dans des conditions strictes. En cas de rechute ou de récurrence, certaines CAF opposent un refus de prolongation, en contradiction avec l'esprit du dispositif. Cette incertitude crée une insécurité financière pour des familles déjà éprouvées. Le député appelle à une réforme permettant un assouplissement clair des conditions de renouvellement, notamment dans les cas de rechute de la pathologie initiale de l'enfant.

Crédit d'impôt pour la garde d'enfants hors domicile

La députée Danielle Brulebois (Renaissance, Jura) a interrogé le Gouvernement sur la possibilité d'élargir le crédit d'impôt pour la garde d'enfants aux plus de 10 ans. De nombreux parents continuent d'avoir besoin de solutions de garde au-delà de cet âge, notamment avant ou après l'école, le mercredi ou pendant les vacances. Elle souligne que ces dépenses représentent une charge lourde pour les familles. Le ministre Éric Lombard a répondu que le dispositif actuel, bien que revalorisé récemment (plafond porté à 3 500 € par la loi de finances 2023), restera limité aux enfants de moins de 6 ans, notamment en raison des contraintes budgétaires actuelles.

Nécessité de renforcer les droits des personnes trans et non-binaires

Le député Emmanuel Fernandes (LFI, Bas-Rhin) a réaffirmé la nécessité de renforcer les droits des personnes transgenres et non-binaires en France, en particulier en matière d'état civil, d'accès à la PMA, de filiation, et de fin des mutilations sur les enfants intersexes. Dans sa réponse, la ministre Aurore Bergé a rappelé les avancées récentes – changement d'état civil sans obligation médicale, financement des soins de transition – et annoncé la poursuite d'une politique proactive : campagnes de sensibilisation, soutien aux centres LGBT+, circulaire en préparation sur la diversité dans la haute fonction publique. Le Gouvernement affirme ainsi sa volonté de poursuivre le déploiement du plan national d'action pour les droits LGBT+. ■

 **Pas d'agenda parlementaire cette semaine**